

Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Collège Emile Zola - Union Football Belleville St Jean page 2



FICHE INSCRIPTION CANDIDATURE SECTION

Le dossier de candidature devra être retourné au club house de l'UFBSJA avant le 31 MARS 2021 (renseignements 06 70 00 36 57)

Dossier
Candidature

**S
E
C
T
I
O
N**

**2021
2022**

Nom : **Prénom :**

Infos tailles : Tee-shirt Chaussettes Short

Date et lieu de naissance :

N° sécurité sociale associé à l'enfant :

Nom et Adresse du des Parents :

Tél. Domicile : Tél. Travail :

Portable(s) Papa Maman

Adresse mail :

Scolarité :

2018-2019 : Ecole..... Classe :

2019-2020 : Ecole..... Classe :

2020-2021 : Collège Emile Zola en classe de 6^{ème} 5^{ème}

Lange vivante 1 prévue : 4^{ème} 3^{ème}

Attention : Très peu de possibilité de dérogation à la carte scolaire Pour les 3ème et 4ème, la section sportive sera une option au même titre que le Latin/Grec/ou Section européenne (pas de possibilité de cumuler les options ; exemple : un collégien de 3ème ne pourra pas demander l'option « section sportive foot » et « Latin »)

Joueur licencié au club de Football de :

2019-2020 :

2020-2021 :

Poste(s) préférentiel(s) :

Poids : Kg Taille : Cm

Droitier Gaucher

Pièces à fournir dans le dossier de candidature :

- Page 2 de la fiche inscription candidature section 2021-2022 remplie et signée
- 1 Photo identité couleur
- Fournir 1 copie des bulletins scolaires 1er et 2ème trimestre 2020 2021
- Page 3 de la fiche inscription candidature section 2021/2022 (partie médicale)
- complétée et signée par les parents et un médecin du sport
- 1 Enveloppe timbrée à l'adresse du candidat
- Charte section 2021/2022, acceptée et signée par le joueur et les parents
- Règlement intérieur section 2021-2022, accepté et signé par le joueur et ses parents

Je soussigné : Père, Mère, tuteur
(barrer la mention inutile)

autorise l'enfant :

à participer aux tests sportifs
de recrutement de la section foot du Collège
E. Zola au Complexe Rosselli de Belleville,
et certifie qu'il est assuré
par les parents en cas d'accident.

Signature des Parents :

Coller 1
photo
d'identité
couleur

Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Collège Emile Zola - Union Football Belleville St Jean



FICHE INSCRIPTION CANDIDATURE SECTION

AUTORISATIONS PARENTALES

page 3

FICHE MEDICALE

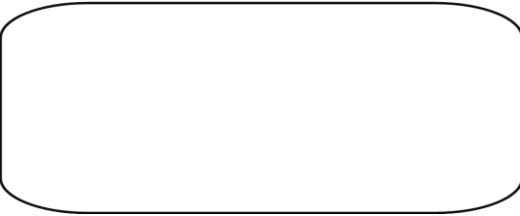
À remplir obligatoirement par les parents

Je soussigné(e)
.....
agissant en tant que Père, Mère, Tuteur,
(rayer les mentions inutiles)

Autorise mon enfant à participer à toutes sorties pédagogiques ou sportives, organisées par le collège, la section sportive ou l'association sportive (ainsi qu'aux tests sportifs de sélection du 07 et/ou 21 AVRIL 2021).

Autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.

Fait à Le
Signature des parents + mention "lu et approuvé"



Dossier
Candidat

**S
E
C
T
I
O
N**

2021
2022

Tout dossier incomplet sera refusé, mais en cas de difficulté de passer la visite médicale avant de rendre son dossier, le candidat pourra apporter ce document « page 3 (fiche médicale) » lors des tests sportifs

À remplir obligatoirement par un médecin du sport

Candidat à la section :

Nom: Prénom:

MENSURATIONS Poids: Taille:

VACCINATIONS

Date du dernier rappel antitétanique :

BCG:..... Cuti réaction
tuberculique.....

ANTECEDENTS (préciser la date et les séquelles éventuelles)

Affections notables:.....

Problème de santé:

Hospitalisations:.....

Fractures:.....

Fait à..... le.....

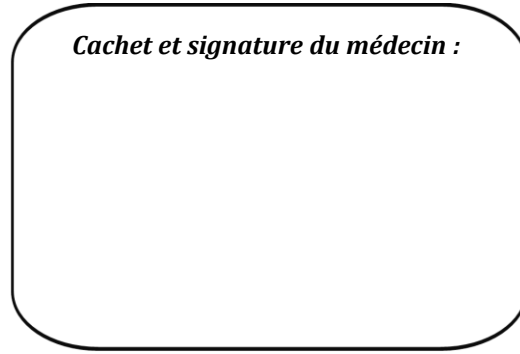
Pour une 1ère admission à la section sportive scolaire :
Fournir OBLIGATOIREMENT un électrocardiogramme avec cette fiche médicale

Je soussigné(e) Docteur

Adresse :

Certifie avoir examiné :

né(e) le:..... et n'avoir constaté à ce jour aucun signe apparent contre indiquant la pratique du football en compétition et dans le cadre d'une section sportive Football.



Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Collège Emile Zola - Union Football Belleville St Jean



CHARTRE

Charte d'engagement et de responsabilité au sein de la section sportive scolaire Football

Préambule :

j'attends de la section qu'elle me donne tous les moyens dont elle dispose pour m'aider à progresser sur les plans scolaire, sportif et personnel. Par conséquent :

1- **je m'engage** à ne faire aucune différence entre les cours au collège, l'EPS et le football au niveau de mon travail, de mon comportement et de mes relations avec autrui.

2- **je m'engage** à prévenir et justifier de toute absence imprévue ou prévisible.

3- **je m'engage** en cas de blessure, de maladie ou d'état de fatigue à :

- bien communiquer et ne pas tricher sur l'évolution de mon état.
- effectuer une demande de dispense médicale pour l'EPS et le football si l'inaptitude n'est pas ponctuelle.
- ne pas m'entraîner en club ou participer au match du week-end sans avis favorable du responsable de la section.

4- **je m'engage** à avoir une tenue et un comportement corrects à chaque séance d'entraînement : équipement propre, maillot dans le short, protège-tibias, chaussures propres, pas de chewing-gum, respect du matériel collectif, des installations et des consignes.

5- **je m'engage** à participer activement à tous les cours d'EPS du collège et à communiquer à mon professeur tout problème physique éventuel.

6- **je m'engage** à passer les tests médicaux obligatoires (certificat médical d'admission signé par un médecin du sport, de plus pour une 1^{ère} admission fournir un relevé d'un électrocardiogramme est obligatoire).

7- **je suis informé** que tout avertissement officiel, quels qu'en soient la cause, sera examiné et pourra (récidive ou de faute grave), remettre en cause mon intégration au sein de la section.

8- **je suis informé** qu'une proposition de doublement, par le conseil de classe, en fin d'année scolaire ne me permettrait pas de poursuivre au sein de la section l'année suivante.

9- **je suis informé** que chaque année les élèves de la section passent à nouveau les tests d'aptitude et qu'un résultat insuffisant signifierait une non réadmission pour l'année suivante.

En cas de manquement aux règles ci-dessus (résultats scolaires ou sportifs

insuffisants, préparation sportive « laissant à désirer » ou comportement inadapté au sein du collège ou en déplacement sportif, absences répétées injustifiées), le joueur se voit exclu temporairement ou définitivement de la section. En cas d'exclusion définitive, les élèves ayant obtenu une dérogation de secteur se verraient réaffectés dans leur établissement d'origine. Chaque signataire s'engage à respecter la charte.

Dossier
Candidat

S
E
C
T
I
O
N

2021
2022

Nom Prénom + Signature L'élève :	Nom Prénom + Signature du responsable légal (parents ou tuteur) Le		Signature - Principal du Collège E. Zola	Signature - Responsable sportif UFBSJA de la section
---	---	--	---	---

Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Collège Emile Zola - Union Football Belleville St Jean



REGLEMENT INTERIEUR

Le Collège met tout en œuvre pour concilier étude et sport au travers d'un emploi du temps aménagé et non allégé. C'est pourquoi vous devez d'avoir un comportement irréprochable à l'intérieur comme à l'extérieur du Collège. Inscrit dans la section Foot, vous avez le double objectif de mener ensemble des études sérieuses et une pratique sportive exigeante. Vous venez au Collège pour y faire des études et en accepter le règlement intérieur. Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire Football. Il est assorti d'une charte pour chaque élève qui porte sa signature, celle de ses parents, celle du responsable de la section et du chef d'établissement. Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Art 1 : La Section Sportive est ouverte à tous (filles et garçons) dans la mesure où les élèves sont en possession d'une licence sportive FFF (la pratique en Section Sportive Football doit être le prolongement de la pratique fédérale).

Art 2 : Un élève inscrit à la Section Foot, doit se soumettre aux visites médicales demandées.

. La 1^{ère} a lieu avant chaque rentrée scolaire chez un médecin diplômé médecine du sport, et comprend un électrocardiogramme lors de la 1^{ère} admission à la section. Elle peut correspondre à la visite médicale de début de saison que les collégiens effectuent quand ils vont faire signer leur licence de football. Une copie sera fournie au responsable sportif de la section. Elle est de la responsabilité de la famille.

. La 2^{ème} aura lieu 1an/sur 2 au sein même du Collège, et sera organisée par la commission médicale du District du Rhône de Football.

Art 3 : L'engagement d'un élève à la Section Foot, se fait pour une année (6^{ème} / 5^{ème} / 4^{ème} / 3^{ème}). Chaque année un dossier de candidature sera établi.

Art 4 : Les élèves de la Section Sportive auront un aménagement du temps scolaire (aucune heure de cours n'est supprimée), les horaires de pratique sportive de la section s'effectuent pendant le temps scolaire (récupération des joueurs à 15h45 les mardis et Jeudis entraînement de 16h00 à 17h00).

Art 5 : Un élève inscrit à la Section Foot n'a pas la possibilité de prétendre à d'autres options telles que l'allemand ou section européenne.

Art 6 : Une appréciation sur le comportement, l'assiduité, et l'investissement sportif des élèves de la Section apparaîtra sur une fiche bilan jointe aux bulletins trimestriels.

Art 7 : Une relation entre le responsable sportif et le responsable scolaire de la section sera mise en place afin de suivre et de contrôler le travail et le comportement des élèves au sein de la Section Sportive Foot, mais également au niveau du collège (vie scolaire et cours).

Dossier
Candidat

S
E
C
T
I
O
N

2021
2022

Section Sportive Scolaire FOOTBALL

Collège Emile Zola - Union Football Belleville St Jean



REGLEMENT INTERIEUR

Art 8 : *L'entraînement est placé sous la direction du responsable et du ou des entraîneurs qui en déterminent les modalités.*

Art 9 : *Les horaires d'entraînement s'entendent du début de la séance à la fin de la séance. Tout retard sera notifié et les familles en seront informées.*

Art 10 : *Sauf dans le cas de dispositions particulières motivées, la présence aux cours et aux entraînements est obligatoire. Toute absence aux entraînements ou compétitions doit obligatoirement être justifiée par écrit ; au préalable quand l'absence est prévisible, ou dès le retour de l'élève. Le cas échéant, il pourra être demandé un certificat médical.*

Art 11 : *L'admission en Section Sportive Scolaire Football induit une exigence de résultats. En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son collège ou de son club constitue un objectif de préparation : il ne peut s'y soustraire.*

De même le port des couleurs de sa section sportive est obligatoire (dans le cas d'un équipement spécifique section), tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport (chaussures de Football pour extérieur, baskets pour gymnase, protège-tibia obligatoire, gourde...).

Art 12 : *Outre les sanctions prévues au règlement intérieur du Collège,*

L'élève peut être privé :

- *d'une ou plusieurs séances d'entraînement au profit d'heures d'études dirigées ou non.*
- *d'une ou plusieurs compétitions ou sorties organisées au sein de la section*

Il peut être sanctionné par une :

- *exclusion temporaire de la section*
- *exclusion définitive de la section avec perte du bénéfice de la dérogation rectorale à la rentrée suivante.*

Nom Prénom + Signature

L'élève :

Nom Prénom + Signature du
responsable légal (parents ou tuteur)

.....

Le



Signature - Principal
du Collège E. Zola

Signature - Responsable sportif
UFBSJA de la section

Dossier
Candidat

S
E
C
T
I
O
N

2021
2022